

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICI - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Territoire Grand Sud - Lot 4 « Amora » - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En préambule, il est rappelé que la Ville a décidé, par délibération du 29 juin 2009, de confier l'aménagement du territoire « Grand Sud » à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) par convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement. Lors de sa séance du 29 mars 2010, le Conseil Municipal de la ville de Dijon a décidé d'intégrer à la concession Grand Sud un nouveau secteur opérationnel pour permettre l'aménagement des terrains de l'ancien site de recherche et production du Groupe UNILEVER, auparavant exploité par AMORA-MAILLE, quai Nicolas Rolin.

Ce site, d'une superficie totale de 21 340 m², désaffecté depuis la fin de l'année 2009, constituait l'une des dernières friches industrielles située en milieu urbain comprenant :

- un bâtiment de 6 000 m² environ, occupé partiellement par la société TELETECH CAMPUS, destiné à l'accueil d'activités économiques,
- un terrain libéré à la suite des démolitions menées par le Groupe UNILEVER, permettant une constructibilité de 20 000 m² à 23 000 m² de surface de plancher.

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la reconversion de l'ancien site « Amora » établi à la date du 30 juin 2019.

Il est précisé que les comptes de la SPLAAD sont présentés sur un exercice couvrant la période du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

La SPLAAD a la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération. Les dépenses foncières arrêtées au 30 juin 2019 s'élèvent à 10 202 793 € TTC.

Il est rappelé que le bâtiment recherche et développement a été réhabilité en 2012 dans le cadre d'un crédit-bail conclu avec la société TELETECH CAMPUS. Un permis de construire pour la création de 620 m² supplémentaires dans l'espace « Tribune » a été délivré le 17 mai 2018. Des travaux d'adaptation des espaces dénommés « Tribune » et « Embarcadere » ont été réalisés. Les dépenses constatées pour le poste travaux au 30 juin 2019 s'élèvent à 8 178 798 € TTC. L'achèvement des travaux d'adaptation des espaces communs et des locaux loués est prévu à l'échéance du 30 juin 2020.

Au 30 juin 2019, l'immeuble est occupé en totalité par :

- la société TELETECH INTERNATIONAL SAS qui loue 1 250 m² depuis novembre 2016,
- le groupement de locataires composé de Dijon Métropole, de la Ville de Dijon et de Bouygues Energies Services (ON DIJON) qui loue 1 281 m² depuis janvier 2019,
- la société LINKCITY Nord Est qui loue pour le compte de la SNCF 2 373 m² depuis mai 2019.

Les recettes constatées pour ce poste au 30 juin 2019 s'élèvent à 1 935 338 € TTC.

Concernant le tènement constructible, il a été décidé que la commercialisation du site serait engagée ultérieurement de manière à cadencer dans le temps la production de logements sur le territoire Grand Sud.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges sont arrêtés au 30 juin 2019 à un montant de 29 984 203 € TTC. La subvention globale (participation d'équilibre) de la collectivité sera de 4 239 823 €.

La trésorerie de l'opération est assurée par :

- deux ouvertures de crédits en compte courant auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 13,3 M€,
- des subventions pour 2 625 000 € ;
- un apport de fonds de la SPLAAD de 3 928 984 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2019, pour le lot 4 « Amora » du territoire Grand Sud.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 7